

Paris le 30 janvier 2025

Actualités sur le secteur des particuliers employeurs et des salariés des particuliers employeurs en ce début d'année 2025 : les priorités de la Fepem

Lors d'un point presse tenu ce jour par la Présidente statutaire, Julie L'Hotel Delhoume a exposé les enjeux majeurs pour 2025 :

- La question du vieillissement de la population et des besoins accrus d'accompagnement à domicile, avec près de **800 000 postes** à pourvoir d'ici 2030.
- Un soutien intensifié des **particuliers employeurs en situation de handicap** et des employeurs en perte d'autonomie qui emploient des salariés à domicile.
- La poursuite du renforcement de l'attractivité des métiers du secteur d'une part et la qualité des emplois d'autre part.
- La Fepem ayant mis en place un groupe de travail avec Fédérations Mandataires de France pour remporter les défis de demain et promouvoir le label Qualimandat dans un souci d'équité, de responsabilité et de citoyenneté.

Aujourd'hui, ce sont **3,350 millions de particuliers employeurs** qui emploient **1,2 million de salariés**. **Les deux tiers des salariés accompagnent des personnes fragiles (enfants, personnes âgées, en situation de handicap, personnes dépendantes).**

Le bilan annuel 2023 (Stat_Ur_391.pdf) du secteur du particulier employeur et du salarié du particulier employeur publié par l'UCN- URSSAF CAISSE NATIONALE conforte des tendances observées depuis 2021 : une augmentation du nombre de particuliers employeurs de (+0,5%), une augmentation du nombre d'heures déclarées de (+1%) ainsi qu'une augmentation de la masse salariale nette (+5%). Le nombre de salariés baisse en revanche de 2,2%.

Les projections démographiques soulignent l'urgence de nos enjeux : en 2027, le nombre de personnes de + de 65 ans devrait être de 30%. Ce sont ainsi 800.000 postes qui seront à pourvoir d'ici 2030.

Le bilan de l'UCN met également en évidence qu'après un démarrage timide en 2022, la part des particuliers bénéficiaires de l'avance immédiate du crédit d'impôt a doublé en 2023. Ce qui pour Julie L'Hotel Delhoume « montre la nécessité de garantir un dispositif fiscal stable ». Elle ajoute que « cette mesure lutte directement contre le travail dissimulé. Aujourd'hui, ne pas déclarer revient plus cher que de déclarer ; tout en garantissant des droits nécessaires aux salariés ».

La Présidente de la Fepem est revenue sur la structuration du secteur par la Fepem et les partenaires sociaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les 3,350 millions de particuliers employeurs peuvent enfin voir la prévention et la santé au travail de leurs 1,2 million de salariés assurées. Il s'agit certainement de la dernière brique qui devait être créée pour permettre aux particuliers employeurs si singuliers de disposer d'un cadre protecteur et aux salariés du secteur, qui sont des salariés comme les autres, de bénéficier de l'ensemble de leurs droits sociaux.

Aujourd'hui, chaque particulier employeur, pour chaque heure déclarée, concourt à l'effectivité d'un corpus social protecteur comprenant : la prévoyance, l'indemnité de départ volontaire à la retraite, la professionnalisation, les activités sociales et culturelles, et depuis le 1^{er} janvier la prévention et la santé au travail.

La mutualisation de la contribution obligatoire, prélevée par l'URSSAF depuis janvier 2025, permet à un tarif très en deçà du coût moyen national d'un service de prévention et de santé au travail – non dédié – d'assurer la surveillance médicale des salariés, la compatibilité du poste de travail avec l'état de santé physique et psychique du salarié, l'information des risques, le maintien dans l'emploi...

Dans un souci de haut degré de solidarité entre les particuliers employeurs, dont les besoins et le nombre d'heures déclarées peuvent être drastiquement différents, le Service de Prévention et Santé au Travail National (SPSTN) assurera une égalité de suivi et une prévention et santé au travail de qualité pour l'ensemble des salariés du secteur sur tout le territoire national.

A date, le SPSTN a traité plus de 2.650 appels, ce qui fait en moyenne 150 à 200 appels par jour. Ceux-ci sont passés pour les 2/3 par les particuliers employeurs. Parallèlement, les visites médicales ont démarré le 22 janvier et 31 visites médicales ont déjà été réalisées.

Pour toute question ou demande d'information :

Contacts presse Fepem

presse@fepem.fr

Dominique DARDEL ▶ 06 11 04 40 39

Marie CARBONNEL ▶ 06 21 81 64 22

À propos de la Fepem

La Fédération des Particuliers Employeurs de France (Fepem) représente 3,3 millions de particuliers employeurs et 1,2 million de salariés à domicile. Depuis plus de 70 ans, elle soutient et valorise l'emploi à domicile, en proposant des outils pratiques, des conseils personnalisés et en simplifiant les démarches administratives pour une relation de travail déclarée et responsable.

Plus d'informations sur www.fepem.fr